

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un vent glacé

Par Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

115

Le suspense régnait lors de la récente assemblée générale de la section genevoise de la SIA. D'entrée de jeu, le président Borloz annonçait que le résultat du vote général sur la modification de l'art. 6 des statuts de la Société devait arriver en fin de séance, ce qui a nui à la concentration de certains des membres présents.

L'autre objet de l'attente, c'était l'exposé qu'allait présenter l'ancien directeur du GATT, M. Arthur Dunkel, à qui il était demandé d'esquisser l'évolution des marchés publics dans le contexte de la mondialisation de l'économie.

Nos lecteurs peuvent découvrir en page 129 de ce numéro par quelle infime majorité la modification de l'art. 6 a été acceptée et imaginer les réactions mitigées de l'assemblée à l'annonce du résultat.

Le président Borloz, commentant les problèmes actuels de nos professions, avait déjà énuméré ce que l'on pourrait nommer les critères de leur survie:

- la spécialisation
- le regroupement des compétences
- la précision et la fidélité dans le calcul des coûts
- la créativité, se manifestant à un rythme soutenu.

Après un tour d'horizon très vivant du conseiller d'Etat - et membre SIA - Philippe Joye, c'était au tour de l'orateur invité de capter l'attention de l'auditoire. Il n'était peut-être pas inutile que M. Dunkel rappelle la genèse des trois accords destinés à régir le commerce international: le GATT pour les marchandises, le GATS pour les services et l'accord sur la propriété intellectuelle. Ces deux derniers sont devenus indispensables, au vu de l'évolution technologique qui gomme les frontières physiques.

L'économie, en Suisse comme ailleurs, se divise en deux camps:

- le commerce extérieur, étroitement dépendant de sa capacité concurrentielle (p. ex. horlogerie, pharmacie). Pour M. Dunkel, la disparition de l'avionneur Fokker illustre ce qui attend les entreprises incapables d'adapter à temps leurs structures à l'évolution du marché, si rude soit-elle;
- le commerce intérieur, protégé par de nombreux remparts, non seulement contre l'étranger, mais contre le reste du pays. La construction en est un exemple patent. M. Dunkel salue l'avènement d'une loi sur la libéralisation des marchés intérieurs.

En arrivant aux marchés publics, l'orateur relève que leur volume atteint 2500 milliards de francs au niveau mondial, dont environ 1000 milliards en Europe, la Suisse représentant quelque 25 milliards.

Il s'agit là d'un domaine où n'intervient pas la clause de la nation la plus favorisée, mais uniquement la réciprocité entre Etats, vingt-cinq d'entre seulement (sur 119 membres de l'Organisation mondiale du commerce) eux étant parties prenantes.

L'évolution de ce marché, avec ses appels d'offres internationaux obligatoires, sera influencée par la privatisation croissante des postes, des télécommunications ou des chemins de fer, par exemple. Relevant du droit privé, ces régies seront alors libres du choix de leurs mandataires, fournisseurs ou prestataires de services, s'alignant ainsi sur le secteur privé.

La globalisation passera également par une harmonisation des normes techniques, qui ne sauraient plus constituer des obstacles aux activités transfrontalières. Enfin, la législation sur les cartels, si douloureuse soit-elle, constitue une réalité incontournable. C'est dire quel vent glacé vient ajouter ses effets à ceux d'une conjoncture dont personne encore ne se hasarde aujourd'hui à prédire l'amélioration.

GATT: General Agreement on Trade and Trade

GATS: General Agreement on Trade of Services